



Revision pension alimentaire

Par Visiteur

La pension alimentaire de 300 euros, attribuée par le juge à ma fille élevant son enfant seule n'a pas été révisée depuis 2002. Cet enfant va rentrer en 6ème.

1) Son éducation entraîne des frais de plus en plus élevés (les justificatifs gardés par la Maman en sont la preuve).
2) L'activité professionnelle du Père est passée du statut d'étudiant à celui d'infirmier libéral (avec des signes extérieurs d'amélioration du train de vie liés également à un héritage, dont ne profite pas cet enfant alors même que les enfants issus de la nouvelle union du Père sont très largement favorisés).

Compte tenu de ces deux données, sous quelle forme une augmentation de la pension alimentaire peut-elle être demandée par ma fille au Père de l'enfant (de la démarche la plus simple (sans homme de loi intermédiaire) à la plus complexe? Merci beaucoup pour votre réponse

Par Visiteur

Bonjour madame,

Une réévaluation de la pension alimentaire semble plus que nécessaire d'une part parce que les besoins de votre fille ont augmenté et d'autre part parce que le salaire du père a également augmenté. C'est donc en toute logique que la pension alimentaire doit être augmentée puisque celle-ci tient compte non seulement des besoins de créancier mais aussi de la capacité contributive du débiteur.

Vous pouvez d'une part, essayer de vous mettre d'accord sur le montant de la nouvelle pension. A ce titre, il conviendrait d'établir un contrat écrit mentionnant le montant de la pension voulu par les deux parties ainsi que l'indexation pour les années à venir.

Toutefois, il faut bien garder à l'esprit que si monsieur ne paie plus la pension, vous ne pourrez saisir directement l'huissier.

Aussi, le plus intéressant serait de vous mettre d'accord sur le montant de la pension puis de saisir le JAF (sans avocat) afin qu'il homologue votre accord.

Enfin, si vous ne parvenez à aucun accord, vous pouvez, là encore sans avocat, saisir directement le JAF afin qu'il détermine lui-même la contribution.

Bien cordialement,

Je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Merci une fois encore pour votre réponse claire et précise.

Par Visiteur

Chère madame,

Je vous remercie pour ces propos ainsi que pour la confiance que vous nous témoignez.

Bien cordialement.